



## Création d'un trou d'eau ou etang en limite de propriété

Par **didier**, le **13/05/2009** à **08:38**

Bonjour,  
Un de mes voisins, est entrain de creuser un trou d'eau en limite de notre terrain qui est délimité par un fossé servant au drainage des deux terrains.  
Ces terrains sont non constructibles et situés dans une zone inondable.  
Que dit la loi sur les limites à respecter entre deux parcelles pour faire un trou d'eau ou construire un étang ?  
Fait-il une demande préalable pour ce genre d'ouvrage ?  
Actuellement le trou d'eau représente une superficie de 4 m X 30 m. Mais n'est pas encore terminé.  
Je vous remercie par avance.  
Mr navari

Par **Tisuisse**, le **13/05/2009** à **10:44**

Bonjour,  
Voyez les services de l'urbanisme de votre mairie pour savoir si cette création d'étang est légale ou non.